

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE

Séance du 26 mai 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 40

Délibération n° CC-2023-096

Objet de la délibération : **CESSION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER, SITUE 6 RUE DES POILUS/RUE DE L'ENCLOS A SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME (83470) - DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt six mai, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle polyvalente à Brignoles (Près de la PISCINE), sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 17 mai 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, ARTUPHEL Ollivier, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, GUIOL André, LANGE-RINAUDO Corinne, LE METER Sophie, PELISSIER Magali.

Absents ayant donné procuration :

- LOUDES Serge donne procuration à AUDIBERT Eric, BRINGANT Gilbert donne procuration à FELIX Jean-Claude, CLERCX David donne procuration à HOFFMANN Olivier, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, GROS Michel donne procuration à PERO Franck, CANO-MAIREVILLE Nathalie donne procuration à TONARELLI Patrice, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à LE METER Sophie, LAYOLO Cécile donne procuration à CONSTANS Jean-Michel, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, MONDANI Denis donne procuration à LASSOUTANIE Chantal, VALLOT Philippe donne procuration à BREMOND Didier.

Absents suppléés :

- FAUQUET-LEMAITRE Arnaud suppléé par DUGAUQUIER Francis, PORZIO Claude suppléé par CAGIATI Isabelle.

Absents : DEBRAY Romain, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, BETRANCOURT Claude, GIUSTI Annie, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LANFRANCHI-DORGAL Christine, NEDJAR Laurent, PIANELLI Serge, PONCHON Marie-Laure, SALOMON Nathalie.

Secrétaire de Séance : Laurent GUEIT

Monsieur Gérard FABRE expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles du Code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L. 3112-4, L.2141-1 et L.2141-2 ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n°2022-133 du Bureau communautaire du 3 juin 2022 ;

VU la promesse de vente signée le 22 juillet 2022 entre l'Agglomération et la SCI Les Pierres du Social portant sur l'ensemble immobilier situé 6 rue des Poilus à Saint-Maximin la Sainte-Baume et son avenant n°1 signé le 2 mars 2023 prorogeant la date butoir de signature de l'acte authentique au 30 juin 2023 ;

CONSIDERANT qu'en vertu de l'art L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, un bien d'une personne publique qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement ;

CONSIDERANT que par délibération n°2022-133 du Bureau Communautaire du 3 juin 2022, le Président ou son représentant a été autorisé à signer l'acte de vente définitif en la forme authentique sous réserve de la désaffectation préalable du bien d'une superficie de 1015 m², situé sur les parcelles cadastrées section AM, n°169, 170, 171 et 180, 6 rue des Poilus/ rue de l'Enclos à Saint-Maximin la Sainte-Baume ;

CONSIDERANT que l'ensemble immobilier relève du domaine public de la Communauté d'Agglomération et que sa désaffectation et son déclassement doivent être prononcés préalablement à la cession définitive ;

CONSIDERANT la promesse de vente signée le 22 juillet 2022 et son avenant au profit de la SCI Les Pierres du Social, Société Civile Immobilière portée par l'association l'Essor relative à la vente des locaux situés 6 rue des Poilus / rue de l'Enclos à Saint-Maximin la Sainte-Baume et l'opportunité pour la Communauté d'Agglomération de céder ce bien dans une démarche de réorganisation et de rationalisation de ses propriétés immobilières ;

CONSIDERANT que la promesse de vente est assortie de la condition suspensive liée à la désaffectation du bien dans le délai de 12 mois ;

CONSIDERANT le déménagement de l'ensemble des services publics intervenu début avril 2023 dans de nouveaux locaux d'une superficie totale de 1402 m² situés rue Estienne d'Orves à Saint-Maximin la Sainte-Baume ;

CONSIDERANT la cessation de toute activité de service public dans les locaux situés au 6 rue des poilus à Saint-Maximin la Sainte-Baume ;

CONSIDERANT le procès-verbal établi le 16 mai 2023 par Me Laure Ancolio, Huissier de Justice, constatant la libération et la désaffectation desdits locaux ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- **DE CONSTATER** préalablement la désaffectation du domaine public de l'ensemble immobilier situé 6 rue des Poilus/ rue de l'Enclos à Saint-Maximin la Sainte-Baume (83170), justifiée par l'interruption de toute mission de service public suite au déménagement des services communautaires.

- **DE PRONONCER** le déclassement de l'ensemble immobilier situé 6 rue des Poilus/ rue de l'Enclos à Saint-Maximin la Sainte-Baume (83170) du domaine public afin de l'affecter au domaine privé intercommunal en vue de sa cession définitive.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 26 mai 2023

Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le



Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND